

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DÉCISION DU MAIRE

– du 17 janvier 2023 –

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal
(Article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

DÉCISION N° 14/2023

ESPACE DU MARAIS - MODALITÉS DE LOCATION ET TARIFS

Monsieur Mathieu COËNT, Maire de la Commune de Saint-André des Eaux,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,
- **Vu** la délibération n° 70.12.2022 en date du 12 décembre 2022, et rendue exécutoire le 16 décembre 2022, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire pour la durée de son mandat une partie de ses attributions et notamment la fixation des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal (alinéa 2°),
- **Considérant** qu'il y a lieu, comme chaque année, de réviser les tarifs communaux,
- **Considérant** l'avis favorable de la Commission Finances du 16 janvier 2023,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : de réviser les modalités de location et les tarifs de l'Espace du Marais, tels que définis ci-dessous, avec effet au **1^{er} février 2023** :

1 – Tarifs :

		Associations & particuliers		Entreprises		Caution casse	Caution ménage
		Commune	Extérieur	Commune	Extérieur		
Salle Camargue 100m ² effectif max D 133 / A 60	1 jour WE	146 €	248 €	174 €	297 €	520 €	208 €
	Formule 2 jours WE	280 €	477 €	337 €	572 €		
	1 jour semaine	104 €	176 €	124 €	212 €		
Salle Venise verte (avec cuisine) 100m ² effectif max D 133 A 60	1 jour WE	250 €	424 €	300 €	509 €	520 €	208 €
	Formule 2 jours WE	384 €	655 €	462 €	784 €		
	1 jour semaine	208 €	352 €	248 €	424 €		
Salles Camargue + Venise verte 2x100 m ² effectif max D 133 / A 60	1 jour WE	396 €	672 €	474 €	805 €	520 €	312 €
	Formule 2 jours WE	666 €	1 132 €	799 €	1 356 €		
	1 jour semaine	312 €	530 €	374 €	636 €		

		Associations & particuliers		Entreprises		Caution casse	Caution ménage
		Commune	Extérieur	Commune	Extérieur		
Salles Brière + Venise verte + Camargue 615 m ² effectif max D 820 / A 520	1 jour WE	895 €	1 522 €	1 075 €	1 827 €	1 560 €	416 €
	Formule 2 jours WE	1 215 €	2 066 €	1 457 €	2 478 €		
	1 jour semaine	639 €	1 087 €	768 €	1 304 €		
Salle Brière 415 m ² effectif max D 554 / A 400	1 jour semaine	431 €	733 €	518 €	880 €	1 040 €	208 €
Etat des lieux week-end	en supplément pour samedi & dimanche	42 €					
SSIAP obligatoire si effectif > à 300 personnes ou utilisation de la scène	par heure d'utilisation	Heure de jour	Heure de nuit	Heure de jour férié	Heure de nuit férié		
		9h à 21h	21h à 3h	9h à 21h	21h à 3h		
		28,00 €	30,80 €	56,00 €	61,60 €		
Option installation le vendredi	mise en place par l'utilisateur	208 €					
Option ménage	si location 2 jours WE	208 €					

2 – SSIAP :

Lorsque l'effectif déclaré est supérieur à 300 personnes ou dans le cas d'une utilisation de la scène, la ville a l'obligation de prévoir un SSIAP – pendant toute la durée de la manifestation – dont le coût est à la charge de l'utilisateur, en supplément du coût de location (facturation par heure d'utilisation).

3 – Options :

- **forfait installation le vendredi** : possibilité de louer la salle la journée du vendredi pour la préparation de l'événement. L'installation est à la charge de l'utilisateur.
- **forfait ménage** : peut être retenu pour une location sur deux jours (samedi & dimanche). Ménage assuré par les services municipaux le lundi (sauf férié).

4 – Modalités de location :

- L'Espace du Marais peut être réservé soit en configuration entière, soit en salles distinctes (la location de la salle Brière le week-end implique la location de toutes les salles). En cas de location conjointe des salles Camargue + Venise verte, l'effectif autorisé ne pourra dépasser la capacité maximum d'une salle, soit 60 personnes assises ou 133 debout.
- La mise à disposition est possible :
 - En semaine (du lundi au vendredi) et le week-end (samedi / dimanche : à la journée ou en formule 2 jours week-end) : de 8h à 2h du matin (arrêt des festivités) pour une libération des lieux à 3h du matin au plus tard.
 - Pas de location possible les jours fériés.